



FPMA postes adaptés 13 Mars 2019.

Déclaration liminaire Sud Education Créteil

Cette FPMA est pour nous l'occasion de rappeler nos inquiétudes concernant la prise en compte des situations de handicap dans notre académie.

Comme l'an passé vous affichez 78 postes mais vous n'en proposez vraiment que 61 pour l'année 2019-20. Si nous comprenons les difficultés liées aux désistements et aux retours aux soins, il ne faut pas que cela entraîne une sous-utilisation des moyens disponibles alors que le nombre de demandes reste important. L'importance de la marge, 17 postes non pourvus, devrait pouvoir permettre d'abonder le nombre des postes attribués en séance. D'autre part nous considérons que le passage à 15 mois pour être reconverti diminue le temps nécessaire pour mûrir son projet.

Une amélioration de la prise en charge des collègues nécessite selon nous plus de postes adaptés mais aussi des moyens nettement augmenté en matière de prévention et d'accompagnement des personnels avant les demandes de PACD pu de PALD. En effet la plupart des demandes viennent de collègues ayant déjà du obtenir des congés maladies courts et longs. Il nous parait donc important que les collègues placés en G2 et G3 bénéficient des aménagements de services importants et d'allègement de services si l'avis médical n'a pas conclu à la nécessité d'un poste adapté ; ceux-ci doivent être dictés par des raisons médicales et non pas comptables. Nous demandons que les mesures d'aides à ces collègues soient communiquées aux organisations syndicales après étude de leur cas par vos services.

Par ailleurs dans bien des cas la dégradation des conditions de travail dans notre académie mais aussi le recul de l'âge de la retraite vont vraisemblablement accroître la demande de prise en charge. C'est une raison de plus pour déplorer l'affaiblissement du suivi médical sur notre académie avec 4,1 ETP de médecins, qui ne permet pas un suivi médical assez fin de toutes les demandes. Nous revendiquons aussi la mise en place pour tous les personnels d'une visite médicale régulière en établissement ce qui permettrait aussi un dépistage plus précoce des situations à prendre en charge de la façon la plus anticipée possible.

Nous considérons que l'administration doit se donner tous les moyens pour assurer son devoir de prévention des risques de santé de ses agents ; dans l'intérêt des personnels et du service public nous serons particulièrement attentifs aux évolutions que vous proposerez de mettre en place.